

Décision du Maire

N° 2026-D-027

Objet : Convention avec la ferme pédagogique dans le cadre de la "chasse aux œufs" du dimanche 05 avril 2026

Le maire de la commune,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-22,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 25 mai 2020 portant délégation au maire pour la durée du mandat une partie de ses attributions, notamment pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leur avenant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de faire appel à une ferme pédagogique professionnelle pour animer la « chasse aux œufs » le dimanche 05 Avril 2026.

DECIDE

SIGNER un contrat pour de cession avec la société « SARL La Ferme de Tiligolo », domiciliée à La Gaudière - 79150 Saint-Maurice- Étusson représentée par messieurs Tonio ESTENOZA et Vincent BOITEAU pour une prestation de ferme pédagogique, qui se déroulera le dimanche 05 avril 2026.

DIRE que le contrat est conclu pour une durée d'une journée, soit le dimanche 05 avril 2026 de 10h à 12h30.

AUTORISER la prestation pour un montant de mille sept cent vingt-quatre euros et quatre-vingt-douze centimes (1724.92€ TTC).

DIRE que le montant de 1 724.92€ TTC correspondant est inscrit au budget communal, sur les budgets du service événements – opération « chasse aux œufs ».

Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
- Monsieur le Comptable public assignataire
- Monsieur le Directeur général des services de la mairie

Qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

La présente décision est rendu exécutoire à compter de sa télétransmission au contrôle de légalité et de sa publication en ligne sur le site internet de la mairie de Pontault-Combault.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

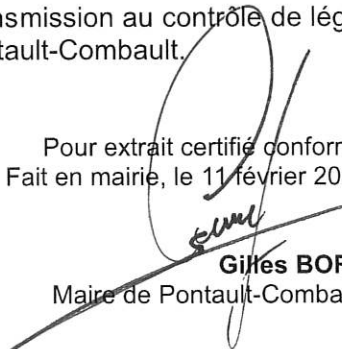
077-217703735-20260211-2026-D-027-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2026
Publication : 17/02/2026



Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie, le 11 février 2026


Gilles BORD
Maire de Pontault-Combault